

ENTRÉE EN VIGUEUR DU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante, à la Chambre des communes, le 5 mars:

J'aimerais prendre quelques instants... pour saluer un événement historique qui marque la réalisation la plus importante jusqu'ici en matière de contrôle des armements. Je veux parler de la cérémonie tenue ce matin à Washington ainsi que de la cérémonie analogue qui a eu lieu aujourd'hui à Moscou, cérémonies au cours desquelles ont été déposés les instruments de ratification du Traité de non-prolifération nucléaire par les États-Unis, l'Union soviétique et un nombre suffisant d'autres États pour que le Traité entre en vigueur.

Cette Convention couronne plus de cinq années de négociations dans lesquelles le Canada a joué un rôle important. Le Canada, qui a ratifié le Traité le 8 janvier 1969, a été, de fait, la première nation techniquement capable de produire des armes nu-

cléaires à renoncer à cette option en ratifiant le Traité de non-prolifération. Nous continuerons de souligner l'importance de l'adhésion au Traité des États qui possèdent déjà ou sont sur le point d'acquérir les moyens techniques de production d'armes nucléaires, autrement dit l'adhésion des États "presque nucléaires".

Le Canada accueille avec joie l'entrée en vigueur du Traité et invite tous les pays à en faire un moyen efficace d'enrayer les dangers que comporte la prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que les nations qui ont signé le Traité mais ne l'ont pas encore ratifié, de même que celles qui ne l'ont pas encore signé, procéderont à la ratification du Traité et en appliqueront les clauses de garanties destinées à empêcher la prolifération. Enfin, nous espérons fermement que ce grand pas en avant suscitera, conformément à l'Article VI du Traité, des efforts renouvelés en vue d'enrayer la course aux armements."

DENTS DE REQUINS FOSSILES

Parmi les nombreuses prises étranges que les pêcheurs envoient à la station de biologie marine de St. Andrews de l'Office des recherches sur les pêcheries se trouvent des dents fossiles de requins découvertes dans les bancs de pétoncles de Georges Bank, sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

Ces dents, dont la surface intérieure est concave et la partie extérieure convexe, sont recouvertes d'une couche d'émail lisse, de couleur gris-argent. Elles ont des tranchants incurvés et finement crantés, concaves ou convexes selon la partie de la mâchoire à laquelle elles appartenaient. Les dents de grande taille ont une marge basale noire et toutes possèdent une masse de grès à la base.

L'une des dents, petit spécimen d'un pouce et cinq huitièmes de long et un pouce et demi de large, trouvée en 1965 par le dragueur à pétoncles *Lady Acadian*, de Nouvelle-Écosse, est dans un état de conservation excellent. M. W.B. Scott, conservateur des sections d'Ichthyologie et d'Herpétologie au Musée royal de l'Ontario, l'a classée comme appartenant à un requin de l'espèce "Carcharodon", dans laquelle se trouve le grand requin blanc d'aujourd'hui appelé aussi le requin mangeur d'hommes.

En novembre 1966, le dragueur à pétoncles *Lunenburger* trouvait une dent beaucoup plus grosse, puisqu'elle mesurait 4¾ pouces de long et 3¾ pouces de large. Celle-ci a été envoyée à M. Bobb Schaeffer, conservateur du département de paléontologie des vertébrés du Musée américain d'histoire naturelle à New York afin de la faire classer. Selon M. Schaeffer, le possesseur de cette dent magnifique était le "Carcharodon mégalodon", une espèce de requins aujourd'hui éteinte et parente du requin mangeur d'hommes que l'on trouve actuellement dans les eaux tempérées de notre globe. Cet animal géant a parcouru tous les océans au cours de la période du Miocène (il y a vingt millions d'années), terrorisant toutes les espèces marines jusqu'à sa

disparition, il y a environ 600,000 ans.

Au cours des années, de nombreuses dents fossilisées de requins ont été découvertes par des pêcheurs ou des expéditions scientifiques. En 1875, dans l'océan Pacifique, l'expédition *Challenger* a trouvé au cours d'une opération de dragage une dent de 5 pouces qui devait avoir appartenu à un requin d'une longueur de 100 pieds. Des dents fossiles trouvées dans des roches de la période éocène (il y a 55 millions d'années) étaient encore plus grandes. Les poissons à qui elles appartenaient étaient de véritables monstres comparés à notre requin blanc actuel qui dépasse rarement 20 pieds de long.



Dent fossile de requin géant trouvée sur Georges Bank.